



Statut d'adjointe sur bulletin de paie mais pas d'avenant

Par **chaquen**, le **11/11/2012 à 16:51**

Bonjour,
Je suis dans une entreprise depuis presque dix ans, j'ai gravi les échelons....
Maintenant je suis adjointe de direction, mon bulletin de paie affiche cette qualification, hors mon patron n'a toujours pas fait d'avenant!!
Quels sont ses droits? Peut il me destituer de ces fonctions?
Est ce que juste la qualification inscrite sur mon bulletin de paie fait de moi une adjointe de direction légitime?
Et surtout que faire....
en remerciant....

Par **DSO**, le **12/11/2012 à 12:08**

Bonjour,
Il vaudrait mieux évidemment que cette fonction fasse l'objet d'un avenant au contrat de travail ou à tout le moins d'un écrit signé par l'employeur.
La simple mention de vos fonctions sur un bulletin de paie n'a pas systématiquement une valeur probante.
Cordialement,
DSO

Par **chaquen**, le **13/11/2012 à 09:27**

bonjour,
Merci pour votre réponse, donc c'est au bien vouloir de mon patron....
Pas d'avenant, libre à lui de me remettre à un simple poste d'employée quand il le désire....
La morale du jour: Ne faire confiance qu'à soi-même!!!
Cordialement

Par **DSO**, le **13/11/2012** à **14:31**

Bonjour,
Ce n'est pas aussi noir que cela. Vous pouvez peut-être justifier la réalité de vos fonctions par des divers documents.
Vous pourriez dès lors justifier votre fonction par ces moyens de preuves.
Cordialement,
DSO